

CHARTRE DU COMITÉ DE SOUTIEN DES ÉLU-E-S A L'ABEILLE ET AUX APICULTEURS

L'Abeille, actrice majeure de l'environnement et de l'agriculture

Aujourd'hui, en France et dans le monde, l'abeille et la filière apicole sont gravement menacées. Plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle incontournable de pollinisateurs. Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles. Près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux, etc.) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles.

Par ailleurs, l'apiculture en France représente 133 millions d'euros de chiffre d'affaires, près de 100 000 emplois concernés et environ 3 milliards d'euros engendrés par l'action pollinisatrice des abeilles.

Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées et particulièrement l'emploi abusif de produits phytosanitaires.

En France, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année. En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité. De 1995 à 2016, la production nationale a été divisée par trois et les importations ont triplé.

Nous, élu-e-s, nous engageons à :

- 1- Soutenir l'action des apiculteurs de l'UNAF et de la FFAP ainsi que des associations de protection de l'environnement auprès des pouvoirs publics et notamment auprès des ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire pour obtenir une véritable protection des abeilles et des pollinisateurs ;
- 2- Exiger une stricte application du règlement européen 1107/2009 en matière d'homologation des produits phytopharmaceutiques ;
- 3- Œuvrer pour la stricte application de la directive 2009/128 sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques ;
- 4- Favoriser une agriculture réellement respectueuse de l'environnement ;
- 5- Œuvrer pour une agriculture sans OGM ;
- 6- Favoriser la mise en culture de végétaux à vocation pollinifère et nectarifère ;
- 7- Favoriser l'information, en direction des agriculteurs notamment, sur le rôle essentiel de l'abeille et les usages de précaution ;
- 8- Œuvrer à la mise en place de mesures pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts ;
- 9- Favoriser la connaissance de l'abeille en tant que sentinelle de l'environnement et de l'apiculture au niveau national et européen ;
- 10- Soutenir l'action de l'UNAF et de la FFAP dans la défense des intérêts économiques de la filière, notamment par la mise en place d'un étiquetage plus précis sur l'origine géographique des miels.

Nous, élu-e-s, soutenons la filière Apicole pour sauvegarder l'abeille dans l'intérêt des générations futures.



COMITÉ DE SOUTIEN DES ÉLU(E)S A L'ABEILLE ET A L'APICULTURE

Coupon - Réponse

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Fonction :

Circonscription :

J'adhère à la charte et je rejoins le Comité des élus/es visant à soutenir l'Abeille, actrice majeure de l'environnement et de l'agriculture

A..... le

Signature :

A renvoyer par courrier à l'UNAF - 26, rue des Tournelles - 75004 Paris

